

honneur à d'autres obligations, il est possible, selon moi, que le prix de l'or soit augmenté. Je ne critique certes pas le ministre des Finances ni la Banque du Canada, mais je ne saurais dire que je ne m'inquiète pas de voir que le Canada détient tant d'obligations à court terme des États-Unis, au lieu de détenir de l'or car, si le prix de l'or était augmenté sans préavis, nous nous exposons, de cette façon, à perdre des centaines de millions de dollars. Je ne sais pas dans quelle mesure notre ministère des Finances entretient des relations étroites avec le département du Trésor des États-Unis, mais ce que j'ai laissé entendre se produirait certainement, si les États-Unis décidaient soudainement de hausser le prix de l'or.

Je ne sais pas pour combien, en devises américaines nous détenons dans ce fonds ou en tout autre fonds. Je remarque que d'autres membres du Commonwealth empruntent de ce fonds, l'Australie en particulier. Je ne sais pas quel pourcentage est exigible. J'ai parcouru la plupart des brochures, mais elles ne renseignent pas là-dessus. J'ai vu pourtant quelque part qu'on payait entre 5 et 5½ p. 100. Voici la question qui se pose: le Canada peut-il emprunter de ce fonds pour la mise en valeur de ses régions septentrionales? D'après quelques uns des rapports que j'ai lus, certains de ces pays d'outre-mer seraient défavorisés à cause des taux d'intérêt élevés qu'ils ont à payer. Notre pays se trouve aussi dans cette catégorie, puisque chez nous l'intérêt est élevé. Sauf erreur, l'an dernier certains de ces pays pouvaient emprunter au taux bon marché de 5½ p. 100. Je doute que nous puissions emprunter beaucoup d'argent à un tel taux, au Canada, pour la mise en valeur de notre grand Nord.

On peut toujours trouver quelque chose à faire valoir en faveur d'un fonds comme celui-là, mais il me semble que c'est une anomalie quand on songe que nous garantissons des prêts à d'autres pays à des taux d'intérêt plus faibles que ceux auxquels nous pouvons emprunter nous-mêmes, chez nous ou à l'étranger.

J'aimerais poser une ou deux questions au ministre. Premièrement, de quelle façon le Canada souscrit-il à la Corporation internationale de financement? Le ministre nous a dit aujourd'hui que nous détenons un certain nombre d'actions de cette corporation mais je voudrais savoir quelle en est la proportion par rapport au total des actions détenues et comment se comporte financièrement cette corporation. En second lieu, pour ce qui est de ces deux fonds, j'aimerais demander au ministre si les réserves sont détenues en or ou en devises américaines, et quelle partie de ces fonds est souscrite entièrement en devises canadiennes.

M. Regier: Il y a déjà des mois que le premier ministre a révélé les intentions du gouvernement sur la question dont le comité est maintenant saisi; notre groupe ne peut que se réjouir de voir que, dans le cas présent comme dans d'autres occasions où il a été question d'accords analogues, le premier ministre fraie la voie dans le sens que nous préconisons depuis des années.

Les députés s'en souviendront, nous avons de temps à autre préconisé qu'il soit donné suite aux vœux des Nations Unies, savoir que les nations favorisées devraient être disposées à dépenser jusqu'à 1 p. 100 de leur produit national brut annuel pour venir en aide aux nations pauvres, afin qu'elles atteignent un niveau de développement industriel ou autre qui leur permette de se tirer d'affaire seules. Nous avons constaté que, depuis leur accession au pouvoir, le premier ministre et le ministre des Finances ont augmenté la contribution du gouvernement canadien au programme du Plan de Colombo. Si je ne m'abuse, ils ont aussi augmenté les contributions du gouvernement aux diverses agences relevant des Nations Unies. On demande maintenant au comité d'accepter les modifications de la loi sur les accords de Bretton Woods qui permettront de faire un autre pas assez important dans le sens de l'aide aux régions du monde moins fortunées que la nôtre.

Nous nous proposons d'ailleurs d'appuyer les modifications que demande le ministre. Nous relevons aussi avec satisfaction que la Corporation internationale ne fait pas partie des accords de Bretton Woods et que l'approbation de l'amendement de cette mesure ne signifie pas que notre parti approuve automatiquement soit les intentions, soit l'activité de la corporation internationale de finance. A mon avis, le ministre a bien précisé ce point, en disant notamment qu'il n'avait saisi l'occasion de son exposé sur la loi relative aux accords de Bretton Woods que pour faire rapport sur la corporation internationale de financement.

En ce qui concerne cette dernière, nous trouvons difficile de comprendre exactement comment a été instituée en premier lieu cette corporation. J'ai écouté avec une certaine attention l'explication que nous a donnée le ministre il y a environ une demi-heure, mais j'espère qu'il trouvera encore l'occasion de traiter le sujet d'une façon un peu plus détaillée. Le Canada appartient à cet organisme. Le Canada est un de ses actionnaires. Cependant, la seule mesure législative que nous ayons,—si toutefois il s'agit d'une mesure législative,—c'est un crédit figurant au budget des dépenses.